

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 7 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, et le sept février, au siège social.

La Société DW, au capital de 7 500 euros, ayant son siège social à LENS, 7 rue de Londres, représentée par Monsieur Olivier HERLIN.

Associée unique de la Société AUDIT COMMISSARIAT.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide le transfert de la société au :

20, Place Jean Jaurès
62220 CARVIN

DEUXIEME DECISION

Au vu de la décision précédente, l'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, à savoir :

« Le siège social est désormais fixé à

Carvin (62220)
20 Place Jean Jaurès »

Le reste de l'article reste inchangé.

* *
*
*
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

**COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

